



Cegid HR Sprint

Plan de paie du

7 octobre 2021

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : Décembre 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 7 octobre 2021

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 7 octobre 2021.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	7 octobre 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Points d’attention utilisateur.....	6
3. Nouvelles valeurs au 1^{er} octobre 2021	7
3.1. SMIC.....	7
3.2. Minimum garanti	7
3.3. Activité partielle – plancher d’indemnisation salariée.....	7
4. DSN.....	8
4.1. Code cotisation individuelle.....	8
4.2. Activité partielle – écrêtement	8
4.3. Assiette forfait social 8%	9
5. CSG-CRDS sur indemnité de transaction	10
5.1. URSSAF.....	10
5.2. MSA.....	11
6. Annexes	12
6.1. KBs utiles.....	12
6.2. KBs des plans de paie précédents.....	12

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **7102021,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Paie

- Paramètres
- Salarié
- Caractéristique
- Génération con
- N4DS
- Préférences**
- Formation
- Interface
- Compléments
- Autres
- DUE dématériel
- IJSS & maintien
- eRH
- DSN

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1
Libellé
Champ 2
Libellé
Champ 3
Libellé

Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Calendrier
Edité en Gestion en heures

Visite médicale
Périodicité Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo 0
Nb de zones libres montant 0

DUCS
 Factorisation

Gestion des Accidents du travail
 Activer la gestion des accidents du travail
 Activer la gestion automatique des MAJs

Éléments du bulletin
 Gestion des niveaux et des éléments dossier
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
 Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques
Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique
Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Nouvelles valeurs au 1 ^{er} octobre 2021	P7
DSN	P8
CSG-CRDS sur indemnité de transaction	P10
Annexes	P12

3. NOUVELLES VALEURS AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

3.1. SMIC

Mise à jour du SMIC applicable au 01/10/2021 :

Code	Libellé	
0010	SMIC Mensuel 39H	1816.54
0011	SMIC Horaire	10.48
0012	SMIC Mensuel 35H	1589.47

Arrêté du 27 septembre 2021 publié au JO du 30 septembre 2021

3.2. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du minimum garanti applicable au 01/10/2021 (**élément national 0020**) : valeur **3.73** euros

Arrêté du 27 septembre 2021 publié au JO du 30 septembre 2021

3.3. Activité partielle – plancher d’indemnisation salariée

Mise à jour du plancher d’indemnisation salariée en cas d’indemnisation au 01/10/2021 (**élément national 0622**) : valeur **8.30** euros

Décret 2021-1252 du 29 septembre 2021

4. DSN

4.1. Code cotisation individuelle

Dans l'optique de la transmission de la maille nominative des cotisations URSSAF à partir du des DSNs mensuelles générées à la norme CT 2022 et de la prochaine DSN Fin de Contrat Unique, nous avons renseigné l'onglet DSN des cotisations URSSAF concernées.

Exemple pour la cotisation 2000 Maladie

The screenshot shows a software window titled 'Cotisations : 2000 Maladie'. It has a toolbar at the top and a tabbed interface with 'Caractéristiques', 'Calcul', 'Etats', and 'DSN' (selected). The 'DSN' tab contains five dropdown menus:

- Composant base assujettie URSSAF: <<Aucun>>
- Autre composant base assujettie: <<Aucun>>
- Code cotisation individuelle: 075 - Cotisation Assurance Maladie
- Code cotisation imputable à l'établissement: <<Aucun>>
- Régularisation de base assujettie: <<Aucune>>

4.2. Activité partielle – écrêtement

Dans l'optique de la gestion de la maille nominative pour l'URSSAF à compter de janvier 2022, nous remplaçons la cotisation **90D8 Ecrêtement CSG-CRDS CTP 616** par les cotisations suivantes :

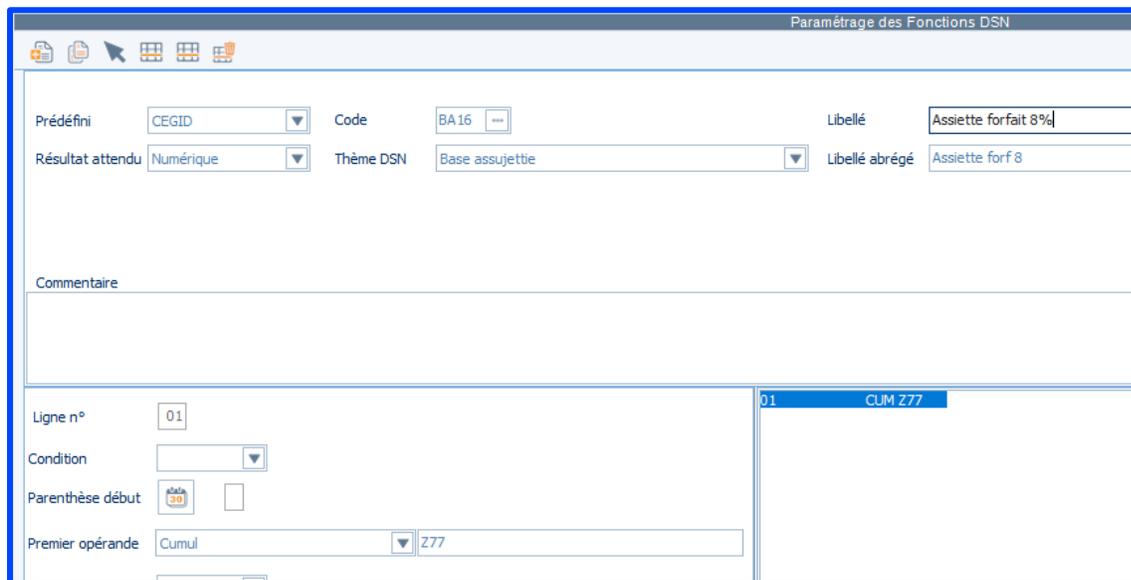
- **90F0 Ecrêtement CSG CTP 616**
- **90F2 Ecrêtement CRDS CTP 616**
- **90F6 Ecrêtement Maladie AM CTP 616**

Les cotisations 90F0, 90F2 et 90F6 sont ajoutées aux profils suivants :

Liste des profils associés				
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini
Absence	AB2	Chômage Intempéries avec CSG/CRDS		CEGID
Absence	AP8	Activité Partielle Longue Durée 20		CEGID
Absence	JP2	Activité Partielle (fermeture)		CEGID
Absence	JP4	Activité Partielle Formation (ferme		CEGID
Absence	JP6	Activité Partielle (réduction)		CEGID
Absence	JP8	Activité Partielle Formation (reduc		CEGID
Nombre de profil :		6		

4.3. Assiette forfait social 8%

Modification de la fonction BA16 Assiette forfait 8%



The screenshot shows the 'Paramétrage des Fonctions DSN' window with the following configuration:

- Prédéfini: CEGID
- Code: BA16
- Libellé: Assiette forfait 8%
- Résultat attendu: Numérique
- Thème DSN: Base assujettie
- Libellé abrégé: Assiette forf 8
- Commentaire: (empty)
- Ligne n°: 01
- Condition: (empty)
- Parenthèse début: (empty)
- Premier opérande: Cumul
- Table: 01 CUM 277

Ainsi, pour les entreprises non soumises au forfait social prévoyance, l'assiette n'est plus transmise via la DSN.

5. CSG-CRDS SUR INDEMNITE DE TRANSACTION

5.1. URSSAF

Correction de l'onglet Etat des cotisations **90J0 CSG déductible sur transaction**, **90J2 CSG non déductible sur transaction** et **90J4 CRDS sur transaction** qui deviennent :

Cotisations : 90J0 CSG déduc. sur transaction

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation	Bases de cotisation
<input checked="" type="checkbox"/> Alimente la base CSG	<input type="checkbox"/> Base brute SS
<input type="checkbox"/> Alimente la base CRDS	<input type="checkbox"/> Base limitée au plafond SS
<input type="checkbox"/> Montant taxes sur salaires [dropdown]	<input type="checkbox"/> Total imposable taxes sur salaires
<input type="checkbox"/> Epargne-retraite	Exonération [input] ...
Exonération [input] ...	

Cotisations : 90J2 CSG non déduc. sur transaction

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation	Bases de cotisation
<input type="checkbox"/> Alimente la base CSG	<input type="checkbox"/> Base brute SS
<input type="checkbox"/> Alimente la base CRDS	<input type="checkbox"/> Base limitée au plafond SS
<input type="checkbox"/> Montant taxes sur salaires [dropdown]	<input type="checkbox"/> Total imposable taxes sur salaires
<input type="checkbox"/> Epargne-retraite	Exonération [input] ...
Exonération [input] ...	

Cotisations : 90J4 CRDS sur transaction

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation	Bases de cotisation
<input type="checkbox"/> Alimente la base CSG	<input type="checkbox"/> Base brute SS
<input checked="" type="checkbox"/> Alimente la base CRDS	<input type="checkbox"/> Base limitée au plafond SS
<input type="checkbox"/> Montant taxes sur salaires [dropdown]	<input type="checkbox"/> Total imposable taxes sur salaires
<input type="checkbox"/> Epargne-retraite	Exonération [input] ...
Exonération [input] ...	

Ainsi, sans retourner sur vos bulletins de paie, l'édition de vos journaux de paie sera corrigée.

5.2. MSA

Correction de l'onglet Etat des cotisations **90W6 CSG déduc. sur transaction MSA**, **90W8 CSG non déduc. sur transaction MSA** et **90X0 CRDS sur transaction MSA** qui deviennent :

Cotisations : 90W6 CSG déduc. sur transaction MSA

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation

- Alimente la base CSG
- Alimente la base CRDS
- Montant taxes sur salaires []
- Epargne-retraite
- Exonération [] ...

Bases de cotisation

- Base brute SS
- Base limitée au plafond SS
- Total imposable taxes sur salaires
- Exonération [] ...

Cotisations : 90W8 CSG non déduc. sur transaction MSA

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation

- Alimente la base CSG
- Alimente la base CRDS
- Montant taxes sur salaires []
- Epargne-retraite
- Exonération [] ...

Bases de cotisation

- Base brute SS
- Base limitée au plafond SS
- Total imposable taxes sur salaires
- Exonération [] ...

Cotisations : 90X0 CRDS sur transaction MSA

Caractéristiques Calcul **Etats** DSN

DADS-U

Rubriques de cotisation

- Alimente la base CSG
- Alimente la base CRDS
- Montant taxes sur salaires []
- Epargne-retraite
- Exonération [] ...

Bases de cotisation

- Base brute SS
- Base limitée au plafond SS
- Total imposable taxes sur salaires
- Exonération [] ...

Ainsi, sans retourner sur vos bulletins de paie, l'édition de vos journaux de paie sera corrigée.

6. ANNEXES

6.1. KBs utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0032395](#) Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031978](#) Cegid Production Sociale : Comment sont gérer les attestations pôle emploi ?

[KB0031555](#) Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

[KB0031835](#) DSN Link : Comment expliquer le retard de vos CRM DGFIPH ?

[KB0031736](#) Cegid Production Sociale : Les évolutions des Attestations Employeurs destinées à Pôle Emploi

6.2. KBs des plans de paie précédents

Plan de paie du 16 septembre 2021 : [KB0032415](#)

Plan de paie du 16 juillet 2021 : [KB0032118](#)

Plan de paie du 21 juin 2021 : [KB0031909](#)

Plan de paie du 17 mai 2021 : [KB0031753](#)

Plan de paie du 16 avril 2021 : [KB0031576](#)

Plan de paie du 15 mars 2021 : [KB0031378](#)

Plan de paie du 15 février 2021 : [KB0031154](#)

Plan de paie du 21 janvier 2021 : [KB0030996](#)

Plan de paie du 15 janvier 2021 : [KB0030933](#)

Plan de paie du 6 janvier 2021 : [KB0030857](#)

Plan de paie du 16 décembre 2020: [KB0030732](#)

Plan de paie du 16 novembre 2020 : [KB0030496](#)

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)